

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA JUSTICE
DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N°78/274 DU 13 AVRIL 1978
portant r classement et nomination de Monsieur
GALOISY Pierre, Moniteur d'Agriculture
7° échelon./-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRAL DU PLAN.

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.77;
(/u la Loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 59-23 du 30.1.59 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D et E des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A 1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du ... relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67-50 du 24.3.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement (notamment en son article 1er-2°);
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le Protocole d'Accord du 4.5.75 portant équivalence des diplômes et des grades académiques attribués en République Populaire du Congo et en République Populaire de Bulgarie;
(/u l'arrêté n° 224/MT.DGT.DGAP du 15.1.72 autorisant Mr. GALOISY Pierre, Moniteur d'Agriculture à suivre un stage en Bulgarie;
(/u l'arrêté n° 2816/BB 30-03 du 1.6.74 portant promotion des Fonctionnaires des cadres de la catégorie D des Services Techniques (Agriculture-Elevage);
(/u la Lettre n° 1018/BB 30-02 du 25.4.77 du Directeur Général des Services Agricoles et Zootecniques;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.77 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

DECRET:

ARTICLE 1er:- En application des dispositions du Protocole d'accord du 4.5.75 signé entre la République Populaire de Bulgarie et la République Populaire du Congo susvisé, Mr. GALOISY Pierre, Moniteur d'Agriculture 7^e échelon, indice 300 des cadres de la catégorie B, hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Fin d'Etudes Supérieures délivré par l'Institut Supérieur d'Agronomie "V.KOLAROV" PLOVDIV en Bulgarie, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Ingénieur de 1^e échelon, indice 830 Accréditant.

ARTICLE 2:- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 13 AVRIL 1978

Colonel Louis S'LVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances;

- H. LOPEZ.-

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ministre du Plan:

Le Ministre de l'Economie Rurale,

- M. MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux.-

- Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS

JORRC.

1

DCGPCE.

3

D.F.

3

C.F.

1

DGSAZ.

3

INTERESSE

1

DOSSIER

3

SGCM/BC

2